

## INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'ANTIBIOTHÉRAPIE INTRAVEINEUSE EN AMBULATOIRE

## SERVICE DE PÉDIATRIE

CHwapi site UNION 51, rue des Sports - 7500 Tournai

**Tél. : 069/333 310** www.chwapi.be







## **QU'EST-CE QU'UNE ANTIBIOTHÉRAPIE INTRAVEINEUSE EN AMBULATOIRE ?**

Le pédiatre de votre enfant lui a prescrit une antibiothérapie intraveineuse en ambulatoire afin qu'il poursuivre le traitement intraveineux instauré lors de son hospitalisation.

L'antibiothérapie intraveineuse en ambulatoire permet de soigner une maladie infectieuse (pneumonie, infections rénales, digestives, etc.) tout en conservant la qualité de vie de l'enfant, puisqu'elle ne nécessite pas d'hospitalisation traditionnelle. Elle s'effectue une fois par jour, dans le service de Pédiatrie, pour une durée déterminée par le pédiatre.

## **EN PRATIQUE**

- Présentez-vous dans le service, avec votre enfant, chaque jour à 11h, après vous être inscrit au guichet " Hospitalisation ".
- ♣ La présence d'un accompagnant adulte est requise.
- Nous vous conseillons d'apporter la tétine ou le doudou de votre enfant. La salle de jeux lui est accessible durant l'administration de l'antibiotique.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



